Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 13 décembre 2021 à 19 h, le règlement d'emprunt suivant :

- Règlement autorisant un emprunt de 6 155 000 $ afin de financer les travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation (RCA21-27004).

Le **23 mars 2022**, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement d'emprunt.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement durant les heures normales à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 7E JOUR D'AVRIL 2022.**

**La secrétaire d'arrondissement,**

**Dina Tocheva**